Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_075-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Stéphanie LE CREN

DÉLIBÉRATION n°2026-075 – LUDOTHÈQUE – MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

Par délibération en date du 13 novembre 2017, le Conseil municipal a décidé de proposer un nouveau service à la population entrant dans le cadre du projet éducatif territorial de la Ville. La ludothèque, structure d'accueil des enfants et des familles, a ouvert ses portes au public le 13 janvier 2018.

La ludothèque a pour but de permettre la découverte ainsi que la pratique de toute forme de jeux et jouets. L'accès à la structure est ouvert à tous et vise à une pratique de loisirs ludiques dans un but de partage et d'épanouissement personnel. Des soirées jeux sont également organisées par le personnel du service enfance – jeunesse.

Afin de faciliter l'adhésion à la ludothèque, les adhérents s'inscriront sur le portail familles de la Ville et recevront une facture après le premier emprunt. À ce titre, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la ludothèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la nouvelle version du règlement intérieur après avoir procédé aux modifications.

P.J. : Règlement intérieur de la ludothèque

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

MAIRIE DE ERGUE-GABERIC